

*Aia, les impôts*



## Déclarations d'impôt - 2024 A tous les contribuables

L'AVIVO (association de défense des rentiers AVS/AI) se met à la disposition des rentiers et de toute personne ayant besoin d'aide pour remplir leur déclaration d'impôt.

### MORGES

Mercredi 13, 20 et 27 mars 2024	13h30-16h30
Mercredi 10, 17 et 24 avril 2024	13h30-16h30
Mercredi 15, 22 et 29 mai 2024	13h30-16h30
Mercredi 5 juin 2024	13h30-16h30

### Nouvelle adresse Caves de Couvaloup Rue Couvaloup 10 / 1110 Morges

Sur rendez-vous au 079 410 52 92 ou [avivo.morges@gmail.com](mailto:avivo.morges@gmail.com)  
Merci de téléphoner dès le 29 janvier le lundi et le mardi entre 8h30 et 12h30

### ST-PREX

Vendredi 16 février 2024	08h00-11h30
Vendredi 8 mars 2024	08h00-11h30
Vendredi 26 avril 2024	08h00-11h30
Vendredi 24 mai 2024	08h00-11h30

Complexe du Vieux-Moulin – Av. Taillecou 2, St Prex

Salle Mermet III

Sur rendez-vous au 079 410 52 92 ou [avivo.morges@gmail.com](mailto:avivo.morges@gmail.com)  
Merci de téléphoner dès le 29 janvier le lundi et le mardi entre 8h 30 et 12h30

### Avez-vous pensé à demander ?

- un subside pour l'assurance maladie
- des prestations complémentaires AVS/AI
- des prestations complémentaires Familles
- la rente-pont

L'AVIVO est à votre disposition pour vous aider dans vos démarches.  
Contactez-nous à l'adresse suivante : [coordination@avivo-vaud.ch](mailto:coordination@avivo-vaud.ch)

Une participation financière sera demandée en fonction de vos revenus et de votre fortune. **Tarif minimal 2024 : Fr. 35.-**

## Documents à apporter :

- Formulaire 2024 de transmission – enveloppe reçue des impôts en début d'année
- Clé USB verte de l'AVIVO (si vous en avez une)
- Dernière décision de taxation soit 2022**

### Certificats et attestations pour tout revenu reçu en 2023

- Certificats de salaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre
- Indemnités de chômage, perte de gain maladie et accident, AI
- Allocations familiales (si non comprises dans le salaire)
- Pensions alimentaires et la convention de séparation et/ou divorce)
- Attestation des PC Familles ou Rente pont
- Attestations fiscales de rentes si AVS, AI, 2<sup>ème</sup> pilier, 3<sup>ème</sup> pilier ou autres (SUVA, rentes étrangères, etc.)
- Décisions d'octroi de rente AI (pour les nouvelles rentes)

### Documents indispensables reçus en 2023

- Décisions de subsides OVAM (Office vaudois de l'assurance-maladie)
- Relevés des intérêts bancaires et postaux en Suisse et à l'étranger
- Solde des comptes au 31 décembre en Suisse et à l'étranger

### Frais à déduire pour l'année 2023 (avantageux pour vous afin de payer moins d'impôts)

- Bail à loyer et/ou baux à loyer
- Attestation de l'assurance maladie - frais médicaux et primes (assurance de base et complémentaire)
- Cotisations 3<sup>ème</sup> pilier
- Acompte des cotisations AVS/AI (pour personnes sans activité lucrative)
- Pensions alimentaires payées
- Frais de garde d'enfant
- Dons et versements aux partis politiques
- Si personne à charge : versements et attestation d'indigence
- Factures de dentiste, lunettes, EMS, etc. et/ou frais liés à un handicap
- Dettes (y compris cartes crédits) - intérêts et le solde au 31 décembre

### Pour les propriétaires

- La détermination de la valeur locative, les dettes hypothécaires 2023, les frais divers (assurances pour risques, impôt foncier communal, etc.), les factures de rénovation, la dernière estimation fiscale des immeubles

### Pour les nouveaux propriétaires

- Les documents mentionnés ci-dessus ainsi que la surface des pièces habitables (cuisine, salle de bains, W-C, hall, escaliers intérieurs du logement, combles habitables, vérandas fermées), année de construction et l'impôt foncier ou l'estimation fiscale